

TRAVAIL TANDEM

Le projet a été mis en place l'année dernière et se poursuit cette année. 44 élèves se sont inscrits dont 17 élèves de 6°, 16 élèves de 5°, 6 élèves de 4° et 5 élèves de 3°.

Le travail tandem permet aux élèves de travailler à plusieurs et favorise l'entraide.

Les principes

Le projet « TANDEM » me permet de travailler au sein d'une équipe restreinte dans une salle « CAP » mise à ma disposition.

Il me permet d'aider un ou une camarade mais aussi de me faire aider.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du travail autonome et s'adresse aux élèves volontaires sur la base d'un contrat.

Le planning d'utilisation de la salle « CAP » sera affiché sur la porte et consultable auprès des surveillants et des CPE.

Un classeur de fonctionnement est à disposition au CAP et les élèves devront s'y inscrire à chaque passage.

Contrat : mes droits et mes devoirs

Mes droits

Utiliser la salle du « CAP » pour les heures de travail tandem.

Travailler en groupe :

- Décider du travail à faire.
- Organiser mon travail.

Aider ou me faire aider par mes camarades pour progresser à mon rythme.

- Bénéficier de /a confiance des adultes du collège et instaurer un échange.

Mes devoirs

Respecter les lieux

- Garder la salle propre.
- Ranger à chaque fin de séance les tables et les chaises.
- Ramasser les papiers,
- Veiller à ce que la salle soit refermée par un adulte.

Travailler sérieusement et parler à voix basse pour ne pas déranger et respecter le travail de mes camarades.

Faire une synthèse à donner aux délégués de ma classe qui le présentera au conseil de classe.

Etre digne de /a confiance que l'on me porte en gardant une conduite irréprochable.

Mes droits sont garantis par mon établissement mais en contrepartie, je m'engage à respecter et à appliquer les devoirs qui en découlent. Dans le cas contraire, mon contrat sera rompu et je serai temporairement ou définitivement exclu du projet tandem.